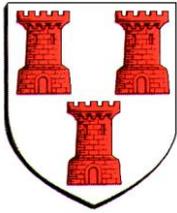


TRAIT D'UNION



Bulletin d'informations de la Commune d'Allenwiller

Décembre 2015

Oui, vous avez bien lu : « **Allenwiller commune déléguée de Sommerau** ». Mais il est inutile de vous rendre sur site, route de Romanswiller, pour vérifier si ce panneau d'entrée de village est bien en place. Cette photo n'est qu'un montage. C'est une préfiguration de ce qui sera la réalité à partir du 1^{er} janvier 2016.

En effet, les communes d'Allenwiller, Birkenwald, Salenthal et Singrist se sont regroupées pour former la nouvelle commune dénommée Sommerau dont Allenwiller constitue une commune déléguée.

Dans ce bulletin, nous vous apportons quelques explications sur les raisons qui ont conduit les élus à procéder à ce regroupement.

Un communiqué signé par les maires des 4 communes est joint à ce bulletin.

Au courant des prochains mois, nous vous informerons également plus en détails des divers changements liés à cette fusion, changements mineurs pour les administrés, mais importants surtout au niveau administratif.



*Le Maire, les Adjointes, les membres du Conseil municipal
vous souhaitent une*



Le mot du Maire

L'année 2015 s'achève avec son lot d'inquiétudes, d'interrogations et d'insatisfactions.

Les inquiétudes suite aux attentats du 6 janvier et du 13 novembre sont loin d'être dissipées. Bien au contraire, il va falloir, pour un certain temps, conjuguer avec ce risque. Cette barbarie d'un autre âge, et dont les racines complexes puisent à la fois dans les crises économique, sociale, identitaire et idéologique, est le fruit de plusieurs décennies d'indécisions et de laisser-faire. Face à cela, la réponse, pour chacun d'entre nous, est avant tout la vigilance, ne pas se replier... rester debout. Aux autorités d'assurer la sécurité et le respect des lois.

L'insatisfaction face au chômage et à la délinquance s'est une nouvelle fois exprimée dans les urnes. La seule certitude qui subsiste, c'est qu'aucun parti à lui seul ne détient la solution à nos problèmes. Ensemble, par contre, ils pourraient contribuer à améliorer la situation de notre pays. J'en veux pour preuve notre Conseil municipal. Vos conseillers sont d'horizons et de sensibilités différents, ce qui n'empêche pas le dialogue et le fait d'avancer et de construire ensemble.

Pourquoi ce qui fonctionne au niveau d'une commune ne pourrait pas être transposé en haut lieu ?

Au lendemain des 2 séismes électoraux du 6 et du 13 décembre, certains signes laissent percevoir l'amorce d'un changement... Il est permis d'espérer...

Je termine mon propos par cette citation de Martin Luther King, prix Nobel de la Paix 1964, et qui devrait nous inspirer au terme de cette triste année 2015 :

**« L'obscurité ne peut pas chasser l'obscurité ; seule la lumière le peut.
La haine ne peut pas chasser la haine ; seul l'amour le peut. »**

Bonne année 2016

Roger Muller

AU FIL DE LA VIE

Naissances

1. Emmy Kmiecik, née le 27 février 2015 à Strasbourg, de Karine Vogler.
2. Léna Kmiecik, née le 27 février 2015 à Strasbourg, de Karine Vogler.
3. Nathaniel Reysz, né le 8 mars 2015 à Saverne, de Julien Reysz et de Angélique Nord.
4. Lisa Ostermann, née le 14 avril 2015 à Saverne, de Mathieu Ostermann et de Céline Strub.
5. Chloé Edel, née le 16 avril 2015 à Schiltigheim, de Grégory Edel et de Valérie Mischler.
6. Adrien Antoni, né le 29 avril 2015 à Saverne, de Luc Antoni et de Catherine Burger.
7. Hugo Mutschler, né le 20 mai 2015 à Strasbourg, de Nicolas Mutschler et de Hélène Martineau.
8. Cléa Berron, née le 30 mai 2015 à Saverne, de Cédric Berron et de Céline Ostermann.
9. Liesel Neuburger, née le 15 août 2015 à Saverne, de Christophe Neuburger et de Amélie Brunet.
10. Nathan Lirot, né le 8 octobre 2015 à Saverne, de Frédéric Lirot et de Céline Bahl.
11. Mathys Weissmeyer, né le 29 octobre 2015 à Saverne, de Adeline Roth.



Décès

1. Jules Wick, décédé le 23 février 2015 à Saverne.
2. Erwin Roedinger, décédé le 4 mai 2015 à Allenwiller.
3. Germaine Ottmann épouse Bollard, décédée le 8 juillet 2015.
4. Paul Uhlrich, décédé le 22 juillet 2015.
5. Michel Simon, décédé le 6 septembre 2015 à Saverne.



Mariages

Aucun mariage en 2015.

DECHETS VERTS

La déchèterie verte sera exceptionnellement ouverte le samedi 16 janvier 2016 de 15h à 17h pour les dépôts de sapins de Noël et les gros volumes de cartons.



FLEURISSEMENT

Depuis l'année dernière, le Conseil général et l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin ne récompensent plus le fleurissement des maisons des particuliers.

En guise d'encouragement pour l'année 2016, la commission « fleurissement » reconduit donc son concours communal. Dans les premiers jours de juillet, elle sélectionnera des maisons qui méritent un encouragement particulier pour le fleurissement.

VILLAGE SOURIRE

Une surprise... un motif de fierté.

Allenwiller vient de se voir attribuer le label « **Village sourire** », avec 3 sourires sur une échelle comportant 4.



La détermination du nombre de sourires est principalement construite à partir de critères démographiques fournis par l'INSEE. Les 7 critères choisis répondent dans leur globalité aux attentes des habitants : commerces, santé, enseignement, service aux particuliers, tourisme et transport, sport-loisirs-culture, logement et développement durable.

« **Une commune agréable à vivre** » selon les termes de l'organisme qui nous a décerné cette distinction.

Savourons ensemble ce palmarès... et faisons ensemble en sorte que cela perdure.

SALLE PLURIFONCTIONNELLE

Le projet de salle se concrétise. Les résultats de l'appel d'offres sont connus (voir ci-dessous). Le permis de construire a été accordé le 23 décembre 2015. Le démarrage des travaux est donc imminent, ce n'est plus qu'une question de semaines. Le chantier est prévu pour une durée de 18 mois.

Le projet comprend plusieurs volumes :

Au rez-de-chaussée

- une salle principale de 362 m2 et une scène de 120 m2
- une salle annexe de 80 m2 avec un bar
- une cuisine de 56 m2
- un local de rangement de 50 m2
- des sanitaires, une régie, un hall d'entrée avec vestiaire, un local technique

Au 1^{er} étage

- une salle de gym de 189 m2
- des vestiaires, des sanitaires
- un local technique accueillant les CTA (centrales de traitement d'air)

Coût de l'opération (montants HT)

Charges foncières

Frais de géomètre	1 500,00
Frais de sondage de sol	2 000,00
Réseaux (eau, assain., électr., tél.)	15 000,00

Résultats de la consultation

Lots 1 à 19	1 419 805,39
-------------	--------------

Consultations complémentaires (estimatif)

Cuisine	55 000,00
Scénographie	98 000,00
Tribune	185 759,00

Prestations

Maîtrise d'oeuvre	125 300,00
SPS (Sécurité Prévention Santé)	3 240,00
Contrôle technique	10 722,90

Imprévus 5 % 95 816,36

Révision 2 % 38 326,54

Total général	2 050 470,19
----------------------	---------------------



Plan de financement

Recettes prévisionnelles

Conseil départemental	182 129,20
Conseil régional	89 382,00
ComCom Marmoutier-Sommerau	700 000,00

A la charge de la Commune

Emprunt + Dotation d'Equip. des Territoires Ruraux	740 000,00
Autofinancement	338 958,99

Total général	2 050 470,19
----------------------	---------------------



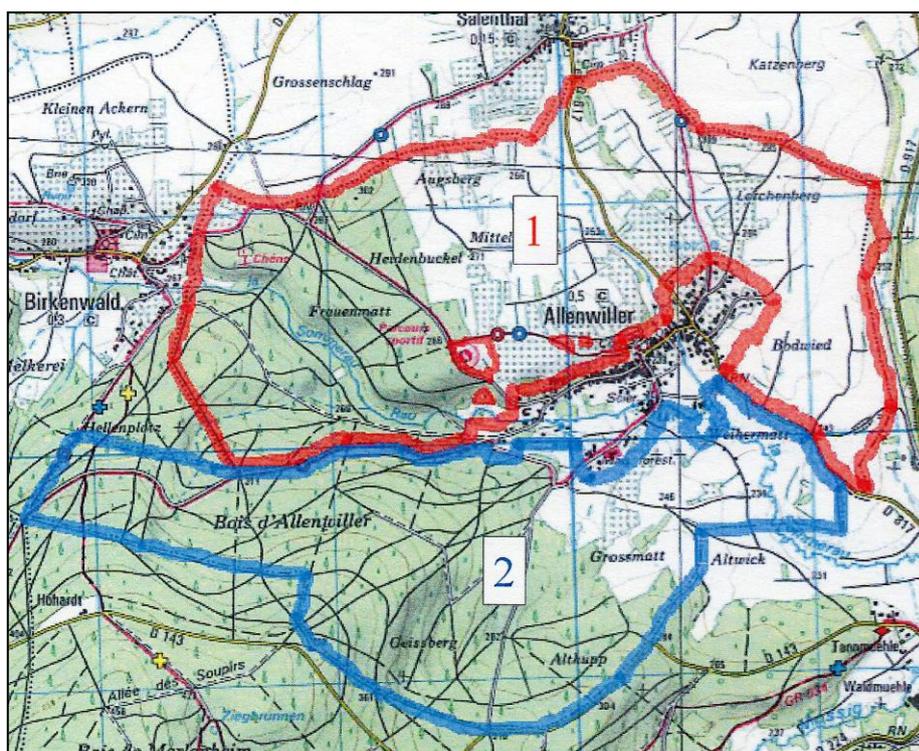
LOCATION DE LA CHASSE

Les deux lots de chasse du ban d'Allenwiller ont été loués pour une période de neuf ans, soit de 2015 à 2024.

Le lot 1 (Nord) a une superficie de 295,73 ha dont 98,50 ha de forêt et 197,23 ha de plaine. Le locataire est l'Association de Chasse d'Allenwiller, dont le siège est à Waltenheim-sur-Zorn, représentée par son président Francis Kieffer. Le loyer annuel est de 8 210 €.

Le lot 2 (Sud) a une superficie de 236,12 ha dont 178,49 ha de forêt et 57,63 ha de plaine. Le locataire est l'Association de Chasse du Windsbourg, dont le siège est à Windsbourg, représentée par son président Pascal Verheggen. Le loyer annuel est de 9 111 €.

Pour mémoire, le précédent loyer annuel (période 2006 - 2015) englobant les 2 lots de chasse était de 18 000 €.



BREF FOCUS SUR LA FISCALITE DE NOTRE COMMUNE

Produits encaissés par la Commune en 2014 :

TH	Taxe d'habitation	23 488 €
		soit 44,80 €/habitant
FB	Foncier bâti	6 422 €
		soit 12,26 €/habitant
FNB	Foncier non bâti	2 906 €
		soit 5,55 €/habitant
CFE	Taxe sur les entreprises	1 818 €

Total : 34 634 €

A ce total, il faut soustraire 17 108 € (FNGIR) prélèvement au titre de la péréquation des pertes de taxe professionnelle.

Il reste donc au final à la Commune :

34 634 – 17 108 = 17 526 €

A cela se rajoute une perte de dotation de fonctionnement de 6 964 € pour l'année 2015, représentant, à elle seule, 39,74 % de la recette nette de la fiscalité locale.



Pour combler en partie ce manque à gagner, il faudra augmenter nos taxes, pour l'année à venir. La taxe d'habitation devrait passer à 61 €/habitant et le foncier bâti à 17 €/habitant. Nous reviendrons ainsi au niveau des taxes de 2013 où nous avons effectué une baisse au moment de la fusion.

Néanmoins si cette augmentation devait se concrétiser, nous serions encore loin des 103 €/habitant pour la TH et les 65 €/habitant pour le FB de certaines communes du secteur.

Dans tous les cas, il faut reconnaître qu'avec ce seul revenu, avec ou sans augmentation, on ne réalise pas grand-chose.

FORESTIERS D'ALSACE : LA NOUVELLE ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT FORESTIER



A l'instar des chambres d'agriculture alsaciennes, les responsables Bois et Forêts 67 et leurs homologues haut-rhinois de Forêts-Services 68 ont décidé de créer un groupement de développement forestier régional.

Pourquoi cette création ?

La nouvelle fédération régionale qui remplacera les fédérations départementales en 2015, va permettre :

- Une meilleure adaptation de toutes nos actions à l'évolution régionale des politiques des collectivités territoriales et de l'Etat. Elle devra contribuer au renforcement des services de proximité proposés dans le cadre d'associations forestières locales.
- Une mutualisation des compétences et de nos supports de communication (bulletins d'information, site Internet, dépliants ...)
- Une nécessaire réduction des coûts de fonctionnement.
- Un partenariat unique et consolidé pour la Chambre d'agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière.
- Une cohérence au sein de notre fédération Forêt Privée d'Alsace avec 1 syndicat régional, 1 coopérative forestière régionale, 1 groupement de développement régional.
- Une collaboration conviviale entre propriétaires forestiers alsaciens qui partagent une identité et une passion commune.

Quelles sont les missions de Forestiers d'Alsace ?

L'association a pour objet de regrouper les propriétaires forestiers et leurs associations, de promouvoir, de coordonner et de mener toutes actions de développement forestier dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle des forêts. Les actions prioritaires sont : le conseil technique, l'animation des associations regroupant les propriétaires privés, l'amélioration de la structure foncière, l'étude de tous projets collectifs de développement, et la formation des propriétaires forestiers.

Quels sont les changements pour les adhérents de Bois et Forêts et des associations forestières locales ?

Pour les adhérents d'une association forestière locale comme celle de la vallée de la Bruche, rien ne change. En payant une cotisation inchangée à l'association, ils deviendront membre de Forestiers d'Alsace. Les propriétaires forestiers qui étaient directement membres de Bois et Forêts, seront invités à adhérer à Forestiers d'Alsace. Les services rendus jusqu'à présent par le groupement bas-rhinois seront intégralement assurés par la nouvelle fédération régionale à partir de début 2015. Les conseillers forestiers conservent leur territorialité et leurs missions.



Après la création d'une association forestière dans la vallée de la Bruche au mois de juin, d'autres devraient suivre dans le Val de Villé, les Vosges du Nord, la Plaine de l'Ill et le Ried ...

L'entente exemplaire et constructive entre les responsables forestiers bas-rhinois et haut-rhinois a permis en quelques mois, la création de la nouvelle association régionale forte de plus de 1.500 membres. Ils ont suivi la recommandation d'Antoine de Saint-Exupéry :

« Il ne s'agit pas de prévoir l'avenir, mais de le rendre possible »

Forestiers d'Alsace Maison de l'Agriculture 2, rue de Rome 67309 SCHILTIGHEIM Tél 03 88 19 17 92

LA LOI NOTRe

Une nouvelle fusion de Communautés de Communes, imposée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), se profile à l'horizon 2017, quelques années seulement après la fusion Sommerau-Marmoutier. Nous serons contraints de nous marier avec l'une des communautés de communes voisines, Saverne ou Wasselonne.



Les orientations du volet intercommunal

- **Un nouveau schéma de coopération intercommunale** : échéance de mise en œuvre : 31/12/2016.
- **Nouvelles fusions** de communautés (15 000 habitants minimum).
- **Réduction** du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes.
- **Mutualisation** : renforcement des services communs.
- **Amélioration du dispositif de fusion** : durée d'harmonisation des compétences allongée.

Le renforcement des compétences obligatoires

1. L'aménagement de l'espace dont le PLUI sauf opposition des communes.
2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté (zone d'activités, commerce, tourisme).
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
4. Collecte et traitement des déchets (d'ici le 01/01/2017).
5. Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (à compter du 01/01/2018).
6. Assainissement (à compter du 01/01/2020).
7. Eau (à compter du 01/01/2020)

Les compétences optionnelles

Trois compétences au minimum à choisir parmi neuf.

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion des maisons de services publics (d'ici le 01/01/2017) ;
- Assainissement jusqu'au 01/01/2020 ;
- Eau jusqu'au 01/01/2020 ;
- Politique de la ville (s'il y a un contrat de ville).

LA COMMUNE NOUVELLE



Pourquoi la commune nouvelle peut être une solution POSSIBLE pour relever les défis actuels et à venir ?

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

- C'est une **commune** qui dispose de la clause générale de compétences
- Soumise aux **droits et obligations** de toutes les communes
- Elle bénéficie d'une **fiscalité directe locale** et d'une **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)**

Six bonnes raisons de créer une commune nouvelle aujourd'hui :

- **Anticiper le calvaire du bouclage des listes municipales de 2020.** Regrouper ses forces vives au sein d'une commune nécessairement plus attractive pour les élus.
- **Répondre à une problématique financière sans précédent.** Réaliser enfin des économies tant attendues en mutualisant les services, en réduisant les coûts et en rationalisant les équipements publics.
- **Bénéficier du coup de pouce financier des dotations de l'Etat.** Profiter de l'effet d'aubaine que constituent la non-participation au redressement des finances publiques et la majoration de la DGF.
- **Rationaliser la carte intercommunale des syndicats.** Aller au bout de la démarche de transferts de compétences déjà effective (SIVU, SIVOM, Regroupement Pédagogique Intercommunal, syndicats mixtes...).
- **Bousculer les rapports de force au sein de son intercommunalité pour peser plus.** Se regrouper pour parler d'une seule voix et peser davantage dans la gouvernance de son Etablissement Public de Coopération Intercommunale.
- **Etre acteur de son territoire plutôt que de subir.**

Quel est le devenir des « communes historiques » ?

Elles conservent leur nom et leurs limites territoriales mais ne sont plus des collectivités territoriales. Elles deviennent des **communes déléguées**.

- Chacune dispose d'un **maire délégué** et éventuellement un ou **plusieurs adjoints**.
- Création d'une mairie annexe (établissement des actes d'état civil, ...)
- Possibilité d'instituer un **conseil de la commune déléguée**.

LA MERULE

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), modifiée par la loi du 6 août 2015, a mis en place un dispositif spécifique de lutte contre la mэрule, champignon lignivore qui s'attaque aux constructions.

L'occupant d'un immeuble contaminé ou son propriétaire sont tenus de déclarer en mairie la présence du champignon dès qu'ils en ont connaissance. Cette disposition est destinée à permettre une photographie précise des zones infestées.

Le Préfet a la possibilité de délimiter par arrêté des zones de présence d'un risque de mэрule avéré. Ces arrêtés ont pour objectif d'informer les futurs acquéreurs d'immeuble bâti situé dans une zone faisant l'objet de l'arrêté préfectoral « mэрules ».

Dans une telle zone, une information sur la présence d'un risque de mэрule devra figurer dans le diagnostic technique annexé à la promesse de vente, ou à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

A ce jour, le Préfet du Bas-Rhin n'a signé aucun arrêté.

La mэрule, un champignon mangeur de bois.

La mэрule appartient à la catégorie du champignon lignivore. Elle se nourrit exclusivement de bois : cellulose (intérieur du bois) et lignine du bois (extérieur).

La mэрule forme une pourriture cubique qui se manifeste par l'apparition de fissures géométriques et rectilignes sur le bois : surface des escaliers et des poutres. Elle attaque les boiseries plus ou moins humides (à partir d'un taux de 22 % d'humidité), mais elle nécessite moins d'humidité que les autres pour prospérer. C'est dans les maisons qu'on la retrouve le plus fréquemment. La mэрule, ou mэрule pleureuse, présente une coloration brune accompagnée de filaments blancs et dégage une forte odeur de champignon.

Prévenir la mэрule : les gestes indispensables

Pour prévenir l'apparition de mэрule, il convient de prendre certaines précautions :

- ne pas stocker du bois en milieu humide (cave, grenier),
- entretenir parfaitement ses boiseries pour lutter contre l'humidité,
- entretenir son aération et ouvrir régulièrement les vasis des caves,
- traiter le bois avec un fongicide,
- ne pas mouiller le bois lors de rénovations,
- choisir une isolation qui ne rejette pas d'humidité sur la charpente,
- réparer et nettoyer les dégâts des eaux.

NETTOYONS LA NATURE

Les élèves de la Maternelle Grande Section au CM2, soit 4 classes, ont participé à l'opération « Nettoyons la nature », les 25, 29 et 30 septembre.

Ils ont nettoyé le coin lavoir, le village, le stade et ses alentours. Les plus grands sont allés vers l'ancien réservoir puis vers Salenthal.



PRIME DE SOLIDARITE

Une prime transitoire de solidarité a été créée par le décret n° 2015-860 du 15 juillet 2015.

Les publics concernés sont les demandeurs d'emploi, nés entre le 1^{er} janvier 1954 et le 31 décembre 1955 et bénéficiant de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ou du Revenu de Solidarité Active (RSA). Ils pourront bénéficier, sous conditions, d'une allocation complémentaire d'un montant de 300 € par mois.

Cette prime est versée par Pôle emploi avec lequel l'Etat a conclu une convention de gestion.

IMPOSITION DES FRONTALIERS



Le Sénat a adopté le 16 décembre 2015 un projet de loi en vue d'éviter les doubles impositions des frontaliers, en Allemagne et en France. Le texte doit encore être notifié et cela avant le 31/12/2015, sinon il ne pourra entrer en vigueur que pour l'année 2017, les revenus 2016 seraient encore imposés en Allemagne.

PASSAGE DE LA TNT A LA HAUTE DEFINITION

**Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition.
Etes-vous prêt ?**

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain.



Aujourd'hui, deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. A partir du 5 avril, seule la norme MPEG-4 sera maintenue : plus

récente et performante, elle permet de diffuser les programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Si le passage à la TNT HD est le préalable à d'autres évolutions possibles par la suite - comme l'introduction de l'Ultra Haute Définition (UHD) -, cette modernisation va également permettre de libérer des fréquences qui seront dès lors disponibles pour d'autres usages. Les opérateurs mobiles en bénéficieront pour déployer leurs services de très haut débit mobile.

Qui est concerné par le passage à la TNT HD ?

Cela dépend de son mode de réception de la télévision.

- Si votre téléviseur est relié à une antenne râteau : vous êtes concerné, vérifiez la compatibilité de votre téléviseur et le cas échéant, équipez-vous sans tarder ! Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril : Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce).
- Si vous recevez la télévision par le câble ou le satellite sans abonnement : vous êtes peut-être concerné car les opérateurs (notamment Fransat,



Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

TNTsat et Numéricâble) ont décidé de passer à la TNT HD à la même période. Renseignez-vous auprès d'eux.

- Si vous recevez la télévision par la box ADSL ou par la fibre : vous n'êtes pas concerné car votre équipement est déjà compatible HD.



Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes le matin du 5 avril, à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau. Pour en bénéficier, un justificatif d'achat doit être présenté ;
- L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile d'un agent de La Poste pour la mise en service de l'équipement TNT HD, préalablement acheté par le téléspectateur. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant au 0970 818 818 (prix d'un appel local).



Et voilà, vous êtes prêt pour la TNT HD !

Retrouvez toutes les informations du passage à la TNT HD, les tests d'autodiagnostic et d'éligibilité aux aides, les tutoriels d'explication sur le site www.recevoirlatnt.fr.

Le Centre d'appel, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h, complète le dispositif : **0970 818 818** (prix d'un appel local)

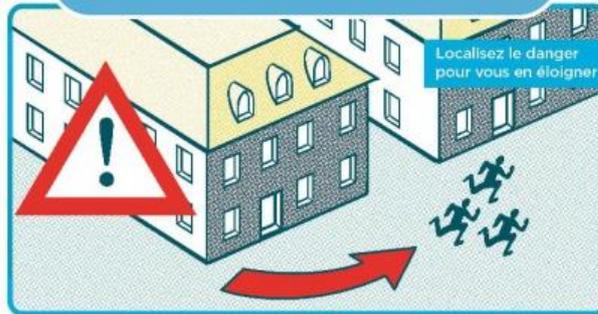
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

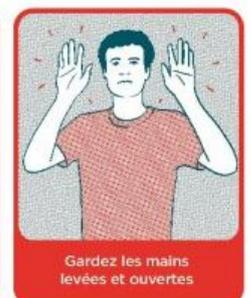
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



PUBLICATIONS DES ASSOCIATIONS

La rédaction des articles de la rubrique « Publications des associations » relève de la seule responsabilité de leurs auteurs.



Et les prix, cette année ? Je veux parler des prix littéraires, bien sûr... Pour vous permettre de vous faire votre propre opinion, la bibli a choisi de vous proposer le Renaudot : « D'après une histoire vraie », de Delphine de VIGAN, et le Goncourt : « Boussole », de Mathias ENARD.

Mais, en plus de cela, grâce à notre spécialiste des salons du livre qui, après St. Louis, est allée écumer celui de Colmar, il y a toute une sélection de nouveautés comme :

- Au plaisir d'aimer de Jeanine BOISSARD
- Avec tes yeux sire Cedric
- La fille du train de Paula HAWKINS
- Le livre des Baltimore de Joël DICKER, etc...

Et des coups de coeur :

-Dernier domicile connu d'Olivia KOURILSKY ou encore « Le cahier des blessures secrètes », de notre écrivain local, Martial DEBRIFFE. (Mais si, il était même venu nous faire une conférence, à ALLENWILLER...)

Sans oublier la revue « QUE CHOISIR » qui est à votre disposition chaque mois, les abonnements jeunes (Wakou, Histoires pour les petits...)

Mais, j'allais oublier nos « classiques » indémodables comme la série des « HUNGER GAMES », des VAMPIRES ou la trilogie d'El JAMES : « LES CINQUANTES NUANCES DE GREY » qui s'est agrandie avec le même thème, mais vu par Christian. Mais oui, même celui-là est à la bibli, comme d'ailleurs « Merci pour ce bon moment » de Valérie TRIERWEILER ou encore « ADULTERE » de Paulo COELHO...

Tous ces achats sont possibles grâce aux dons des habitants, aux différentes activités au courant de l'année et surtout grâce au soutien indéfectible de la municipalité d'ALLENWILLER !

Un grand merci à tous, sans ces différents soutiens, la bibli ne pourrait pas fonctionner...

Et un grand merci à l'équipe des bénévoles qui, semaine après semaine, se relaient pour assurer les permanences et vous proposer ce service bien apprécié ! D'autant plus que ce service est entièrement

GRATUIT POUR LES JEUNES, comme pour les ADULTES !!!

Pourvu que cela dure et

BONNE ANNEE à TOUS

Le responsable



Autour des fêtes de Noël, de Pâques et les vacances de la Toussaint, d'hiver, l'Association a l'habitude de proposer des ateliers destinés à des enfants. Ces ateliers sont organisés par 4 animatrices qui suggèrent d'explorer différentes techniques de bricolage et de travaux manuels en faisant par exemple des petits objets de décoration, des perles en pâte à porcelaine froide, des masques vénitiens, des poussins de Pâques, des décorations pour les arbres de Noël ou des articles pour Halloween.

Ces ateliers sont très souvent proposés pendant les vacances scolaires, le but étant de permettre aux enfants de partager une activité ludique à prix modique grâce à la collaboration du Pass-Loisirs et de la Mairie d'Allenwiller. Que nous remercions chaleureusement.

Les animatrices des Ateliers Créatifs vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2016.



Contact : Cécile Heinrich 06 25 05 84 44

STAMMDISCH SENIORS

Le Stammdisch a lieu tous les deuxièmes lundis du mois. Rendez-vous à la salle des fêtes à 14 h.

Renseignements : Mme Emmy Mahler 03.88.70.87.16



Programme local 2016

Samedi 6 Février à 13h30 : Cours de taille sur demi-tige chez Jean Luc Klein. Rdv place de la Mairie Romanswiller.

Moniteur : Claude Bentz

Samedi 20 Février à 13h30 : Cours de taille sur haute tige chez Materne Barth. Rdv place de la mairie Romanswiller.

Moniteur : Christian Friedrich

Dimanche 6 Mars à 9h : Cours de taille sur basse et demi-tige chez Yannick Koebel. Rdv parking de la salle de Cosswiller.

Moniteur : Benoit Boehm.

Dimanche 20 Mars à 9h : Cours de taille sur pillards et demi-tiges chez Benoit Boehm. Rdv parking de l'école Allenwiller.

Moniteur : Benoit Boehm.

Vendredi 8 Avril à 20h : Conférence sur les haies. Salle Vogésia Romanswiller.

Conférencier : Thierry Claus.

Dimanche 17 Avril à 6h30 : Sortie à Fougerolles. Visite de l'écomusée et d'une distillerie. Rdv restaurant la Romance à Romanswiller.

Samedi 18 Juin à 16h : Cours de taille en vert + reconnaissance des maladies sur pillards chez Philippe Schuster. Rdv parking de la salle à Cosswiller suivi d'une soirée récréative.

Moniteur : Benoit Boehm.

Samedi 10 Septembre 19h30 : Witz-owe. Salle Vogésia Romanswiller.

Dimanche 13 Novembre à 9h : Cours de taille à Allenwiller ou plantation verger école Romanswiller.

Moniteur : Benoit Boehm.

Vendredi 06 Janvier 2017 à 19h30 : Assemblée générale 2017 à la salle Vogésia de Romanswiller.

Ce programme risque d'évoluer au cours de l'année.

Contact : Benoit Boehm 03 88 71 44 33



ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE

PEINTURE :

Des cours de dessin et de peinture sont dispensés les mardis, toutes les quinzaines, de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes.

Contact : J.J. Schneider 03 88 70 89 77

TENNIS :

Les inscriptions auront lieu le mercredi 30 mars 2016 de 14h à 17h directement au court de tennis si le temps le permet, sinon à la salle des fêtes.

Les cours d'initiation et de perfectionnement seront reconduits pendant les vacances d'été, inscriptions à la date mentionnée ci-dessus.

Ceux qui ne pourront pas être présents le jour des inscriptions pourront contacter directement :

julien.jocquel@wanadoo.fr 03 88 70 82 44

THEATRE ALSACIEN :

Un atelier de théâtre fonctionne à partir d'octobre. Cette animation, entièrement gratuite, est réservée aux jeunes à partir de 8 ans, dialectophones ou non, désirant pratiquer l'alsacien.

Contact : Huguette Friedrich 03 88 71 41 08

La troupe des adultes, quant à elle, vient de démarrer ses répétitions. Au programme, une comédie policière en 3 actes « D'r fidel Casimir ». Les représentations auront lieu en mars et avril.

Contact : J.J. Schneider 03 88 70 89 77

MARCHE AUX PUCES :

Il est envisagé d'organiser le 17^e marché aux puces le dimanche 2 octobre 2016 (sauf décision contraire du Comité qui ne s'est pas encore prononcé sur ce point).

L'ASCA présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous invite à retrouver toutes les infos sur son site internet :

<http://pagesperso-orange.fr/asc.allenwiller/>

GYMNASTIQUE PREVENTION SANTE



L'Association SIEL BLEU organise des séances de gymnastique - prévention - santé pour personnes âgées, tous les mercredis matins de 10h à 11h, à la salle des fêtes d'Allenwiller. Nous invitons toutes les personnes intéressées à se joindre au groupe.

Contact : J.J. Schneider 03 88 70 89 77

PAROISSE CATHOLIQUE

Nous remercions les généreux donateurs qui nous ont manifesté une nouvelle fois leur soutien lors de la traditionnelle quête de fin d'année, ainsi que les bénévoles qui contribuent à l'entretien de l'église

PAROISSE PROTESTANTE

Nous remercions chaleureusement nos nouveaux et nos fidèles clients qui, d'année en année, soutiennent la Paroisse, par l'achat de couronnes de l'avent, de couronnes de portes et d'arrangements de cimetières. Le Conseil presbytéral vous souhaite une agréable et heureuse année 2016.

LA MARELLE



Toute l'équipe de La Marelle vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2016.

Que cette nouvelle année soit synonyme de santé, de joie, de bonheur et de prospérité pour chacun.

Cette année, le traditionnel Brûl'Sapin n'aura pas lieu... Toutefois, La Marelle organisera une soirée carnavalesque le samedi 27 Février 2016 à la salle de Singrist.

Venez nombreux vous amuser avec nous !

N'oublions pas que le but essentiel de l'association est de soutenir financièrement les projets en faveur de l'école de nos enfants.

L'équipe de LA MARELLE

Contact : caroline.steimer@orange.fr

ASSOCIATION « ENVOL GYMNASTIQUE »

Bonjour à tous.

La saison « ENVOL / EVEIL » a trouvé son rythme de croisière.

Quelques enfants (40) participent avec motivation et enthousiasme aux entraînements, et se préparent aux compétitions 2016 pour les jeunesses au mois de janvier, pour les poussines au mois d'avril

Les entraînements se déroulent dans la salle polyvalente de Marmoutier tous les lundis de 17h à 19h et le samedi de 8h30 à 11h

Eveil : (moins de 6 ans)

Les petits apprivoisent et découvrent en douceur, l'équilibre sur poutre, zumba, exercice au sol...

A l'aube de cette Année nouvelle, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

L'équipe ENVOL / EVEIL

Salle des surprises d'Allenwiller

Eveil : les mercredis de 17 h à 18 h

Touptits : tous les 15 jours le mardi de 9h45 à 10h30 à partir du 29 septembre

Envol Gymnastique

Les activités d'Envol s'inscrivent dans un double objectif de partage et d'ouverture:

- Ouverture à la notion d'équipe, responsabilité et de richesse de chaque membre.
- Vous avez des idées? Venez nous rejoindre !

Commune d'Allenwiller

Directeur de la publication : Roger Muller, Maire

Mairie - 25, rue principale - 67310 Allenwiller

Tél : 03.88.70.60.42

Site internet : <http://www.cc-marmoutier-sommerau.eu>

Courriel : mairie.allenwiller@orange.fr

Rédaction : commission « publications et communications »

Dépôt légal : décembre 2015